

Service Foi – Mission Universelle

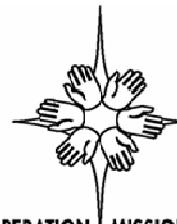
36, rue Barra - 49045 ANGERS Cedex 01 France

Tél. 02 41 22 48 84 – 06 48 59 07 19

pastoralete@diocese49.org

Service pastoral d'été des prêtres étrangers
dans les paroisses du diocèse d'Angers

CHARTRE D'ACCUEIL



COOPERATION MISSIONNAIRE
O.P.M.

UNE CHANCE POUR L'EGLISE

Le séjour de prêtres d'autres Eglises dans notre diocèse offre une chance d'enrichissement mutuel par l'ouverture inter culturelle et par la coopération proposée dans la Pastorale locale. La mise en place d'un tel accueil peut être le fruit d'un échange avec une paroisse d'un diocèse étranger, le fruit d'une amitié nouée lors de voyages ou de rassemblements internationaux ou le résultat d'une demande de service paroissial pour des semaines d'été.

Tout séjour qui engage la paroisse, tant au plan pastoral que financier, y compris dans le versement d'honoraires de messes, doit suivre le protocole d'accord mis en place dans le diocèse. En effet, il nous paraît bon de préciser un certain nombre de points d'attention pour que cette expérience soit un réel témoignage de fraternité universelle.

Si ce protocole n'est pas établi, il s'agit alors d'un séjour privé. Tous les frais sont à la charge de celui qui accueille et de celui qui est accueilli.

PROTOCOLE D'ACCORD POUR UN SEJOUR PASTORAL D'ETE

- **Un accord interdiocésain** : Afin que ce temps de séjour dans une paroisse angevine signifie la communion entre Eglises. Le Service de la Mission Universelle fera le lien entre les diocèses pour le suivi des demandes. L'accueil tiendra compte des postes disponibles ou demandés pour les mois d'été. Nous demandons au prêtre qui souhaite faire un tel séjour de nous adresser :
 1. **L'accord écrit de son Evêque ou de son Supérieur** pour la période à passer dans notre diocèse.
 2. **L'attestation d'assurance** : le prêtre devra être assuré pour sa couverture sociale et médicale par son diocèse.
- **Une expérience pastorale** : Le curé de la paroisse et les membres de l'Equipe d'animation paroissiale préciseront au prêtre accueilli les tâches qu'il aura à assumer. En période de vacances, il se peut que le service à assurer soit plus réduit. Il semble donc nécessaire de prévoir des rencontres organisées ou spontanées qui permettent dialogue, connaissance et découverte mutuelle. Il sera bon de prévoir un accompagnement du prêtre par quelques chrétiens plus « référents » pour la durée de son séjour.
- **Une prise en charge financière** : Il est important que les engagements financiers réciproques soient clairs dès le départ. Organisés dans le cadre d'échanges inter-Eglises, le diocèse d'Angers souhaite que :
 - ⇒ **Le voyage aller et retour** du pays de résidence jusqu'à Angers n'est à la charge ni du diocèse, ni de la paroisse d'accueil.
 - ⇒ La paroisse d'accueil s'engage à assurer au prêtre : **le logement, la nourriture, le blanchissage, les déplacements nécessités par le ministère.** Seront à préciser avec l'intéressé les autres frais (par exemple les communications téléphoniques, internet, etc...)...
 - ⇒ La paroisse, en lien avec le diocèse, versera le montant **des honoraires de messes** célébrées par le prêtre durant son séjour, si possible d'une durée de 2 mois.
 - ⇒ La paroisse, en accord avec les responsables locaux, pourra verser, si elle le souhaite, **une aide matérielle** pour le service pastoral exercé par ce prêtre dans son pays. Nous demandons au prêtre accueilli d'éviter toutes formes de sollicitations directes auprès des paroissiens. Il sera bon de se mettre d'accord dès l'arrivée sur toutes ces questions d'argent dans un esprit de clarté.

Notre diocèse désire favoriser une coopération vécue en terme d'échange et trouver une attitude de réciprocité. Le prêtre accueilli, le prêtre et les chrétiens accueillants, chercheront à créer une ambiance amicale et fraternelle qui signifiera l'Eglise-sans-frontières.

P. Pascal Batardière, vicaire général du diocèse d'Angers
P. Maurice Sanou, responsable de la Mission Universelle d'Angers